

Pièces à joindre à votre dossier

Liste des documents obligatoires

Seulement si première demande ou s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale ;

- Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association,
- Le récépissé de déclaration en sous-préfecture **pour une première demande** ;
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (composition du conseil, du bureau, ...), **si elle a changé** ;

Pour toutes les associations

- Un relevé d'identité bancaire** ou postal ;
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association**, le pouvoir donné par ce dernier au signataire ;
- Compte-rendu financier du dernier exercice clos** (*c'est-à-dire compte-rendu financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour les associations fonctionnant en année civile ou compte-rendu financier du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 pour les associations fonctionnant en année scolaire*) ;
- Budget prévisionnel équilibré** (*c'est-à-dire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 pour les associations fonctionnant en année civile ou compte-rendu financier du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 pour les associations fonctionnant en année scolaire*) ;
- Le(s) relevé(s) de compte(s) (bancaire et épargne) sur la situation des comptes à dated'arrêté** ;
- Le dernier rapport d'activité approuvé** ;
- Le compte-rendu de la dernière assemblée générale signé par le président** ;
- Le bulletin d'inscription et/ou la plaquette de tarifs ;
- Pour les associations affiliées**, joindre les montants reversés aux instances nationales, régionales et départementales ;
- Dernière attestation d'assurance** ;
- La liste des salariés, leur temps de travail et leur(s) fonction(s) **le cas échéant**.

Pour les associations percevant plus de 153 000 € de subventions publiques

- Rapport détaillé des commissaires aux comptes

Pièce facultative

- L'attestation des commissaires aux comptes ou des vérificateurs le cas échéant ;

Tout dossier incomplet ou parvenant après la date limite ne pourra être examiné